



22 avril 2026
016

- > Ocularistes
- > Optométristes
- > Audiologistes
- > Audioprothésistes
- > Chirurgiens-dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Denturologistes
- > Omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Diététistes
- > Podiatres
- > Distributeurs d'aide de suppléance à l'audition
- > Laboratoires d'orthèses et de prothèses privés

Vers une carte d'assurance maladie non embossée

À compter de l'hiver 2029, les cartes d'assurance maladie ne seront plus embossées, c'est-à-dire qu'elles n'auront plus de relief. Il ne sera donc plus possible d'utiliser l'empreinte de la carte. L'information sur la carte d'assurance maladie demeurera la même. Nous sollicitons votre collaboration pour répondre à un court questionnaire visant à analyser les conséquences du retrait de l'embossage dans votre milieu de pratique **hors des établissements** de la santé et des services sociaux. Vous avez jusqu'au **15 mai 2026** pour répondre au questionnaire. Nous souhaitons obtenir votre avis, que votre milieu utilise ou non l'empreinte de la carte.

[Répondre au questionnaire](#)

Objectifs de l'analyse d'impact

L'analyse des réponses obtenues nous permettra d'optimiser l'implantation de ce changement. Plus précisément, nous souhaitons :

- Brosser un portrait représentatif des milieux de pratique hors des établissements de la santé et des services sociaux, que ces milieux utilisent ou non des systèmes et des processus qui dépendent de l'empreinte de la carte d'assurance maladie.
- Lister, à partir de diverses réalités terrain, les impacts potentiels du retrait de l'embossage sur les opérations cliniques, administratives et technologiques.
- Connaître les solutions de remplacement déjà en place ou envisageables, ou confirmer l'absence de besoin de solutions dans votre milieu de pratique.

Notre priorité est de préserver la qualité des soins et des services. Le retrait de l'embossage ne doit pas nuire à vos façons de faire, au continuum de soin de vos clientèles et à votre facturation.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses. Votre collaboration est un élément clé pour assurer une transition harmonieuse vers une carte moderne et sécuritaire.

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)